

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.11/16

16 avril 2013

Réunion du Comité du CTF

Washington D.C.

2-3 mai 2013

**PROPOSITION D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LA MISE EN PLACE DE CONDITIONS
PROPICES A LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE**

PROJET DE DECISION

Ayant examiné la *Proposition d'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie*, le Comité du CTF approuve cette proposition, la démarche envisagée, ainsi que le calendrier des travaux et les besoins financiers correspondants.

PREFACE

1. Lors de sa réunion d'octobre 2012, le sous-comité du SREP a invité les BMD à lui présenter, à partir de novembre 2013, des rapports sur les progrès accomplis en matière de renforcement du cadre institutionnel et de mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans tous les pays pilotes du SREP. Le sous-comité est également convenu de poursuivre les discussions sur la fréquence et l'étendue de ces rapports à sa prochaine réunion, prévue pour mai 2013. Dans cette perspective, il a demandé à l'Unité administrative des CIF d'élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, une description schématique du contenu des rapports ainsi envisagés, des propositions sur le calendrier et les besoins financiers correspondants, et des suggestions quant à l'utilisation qui pourrait être faite des rapports établis par d'autres instances pour le suivi des progrès accomplis en matière de mise en place d'un environnement porteur dans les pays du SREP.

2. Le document ci-joint intitulé « *Proposition d'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie* » (document SREP/SC.9/4) a été préparé pour donner suite à cette demande. La proposition prévoit la création d'un indice global qui servira à établir la mesure dans laquelle le climat des affaires est propice à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie. Dix à vingt pays serviront à valider les indicateurs et les méthodes proposées, y compris six pays pilotes du SREP et six à dix pays du CTF. Il est par conséquent recommandé que les CIF participent au financement des activités prévues pour la première année du projet, y compris les essais réalisés dans vingt pays, et que les financements proviennent à parts égales des ressources du CTF et du SCF.

3. Le Comité du CTF est invité à approuver la proposition de création de l'indice global. Les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCR sont invités à approuver le budget.

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa réunion d'octobre 2012, le sous-comité du SREP a invité les BMD à lui présenter, à partir de novembre 2013, des rapports sur les progrès accomplis en matière de renforcement du cadre institutionnel et de mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans tous les pays pilotes du SREP. Dans cette perspective, il a demandé à l'Unité administrative des FIC d'élaborer, en collaboration avec le Comité des BMD, une proposition concernant l'établissement de rapports sur la mise en place de conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables dans les pays du SREP. La présente proposition donne suite à cette demande et fournit des détails sur la démarche envisagée, le calendrier des travaux et les besoins financiers correspondants.

II. PROPOSITION

2. La présente proposition a pour objet de créer un cadre d'évaluation des conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans les pays du SREP. Ce cadre permettra en outre de comparer les divers pays de ce point de vue et de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Son utilisation permettra à terme de réaliser les objectifs du SREP, c'est-à-dire d'appliquer effectivement à plus grande échelle des technologies sobres en carbone dans le secteur de l'énergie. Ce cadre pourrait également s'appliquer au CTF.

3. Il est proposé de concevoir, aux fins de l'application de ce cadre d'évaluation, un indice global d'évaluation de l'environnement commercial dans le secteur de l'énergie (Business Environment for Energy – BEE). Cet indice permettrait de suivre l'évolution des conditions propices à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans chacun des pays.

4. L'indice BEE aurait notamment pour objectifs de :

- a) contribuer au débat sur l'orientation des politiques nationales en fournissant aux décideurs un point global de référence pour la définition des systèmes institutionnels, réglementaires et législatifs propices aux investissements dans les énergies renouvelables ;
- b) permettre une comparaison objective des conditions propices à l'investissement dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie, aux fins du suivi des progrès réalisés au fil du temps ;
- c) faciliter la réalisation des objectifs du SREP et du CTF, ainsi que des trois buts visés par l'initiative SE4ALL en éclairant les interventions planifiées au niveau national¹.

III. RAISON-D'ETRE

5. Bien que les objectifs de promotion de l'énergie propre, d'accès universel aux services énergétiques et d'atténuation des effets du changement climatique soient synergiques et

¹ L'initiative SE4ALL (énergie durable pour tous) vise à i) offrir un accès universel aux services énergétiques modernes ; ii) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial ; iii) doubler le rythme de l'amélioration du rendement énergétique d'ici à 2030. L'indice BEE viendra aussi compléter le cadre mondial de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des trois buts de l'initiative SE4ALL. Les recoupements entre les données de cet indice et celles du cadre mondial de suivi permettront de mieux comprendre les résultats. Les indicateurs d'intrants de l'indice BEE seront contre-vérifiés par comparaison avec les indicateurs de résultats établis par le biais du cadre mondial de suivi.

réalisables, ils n'en exigent pas moins des milliards de dollars d'investissements internationaux. De tels investissements ne peuvent être assurés uniquement à l'aide d'initiatives et de fonds publics : ils exigent de passer à un niveau supérieur de coopération des secteurs public et privé. Les pouvoirs publics sont responsables de créer un cadre propice à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et à l'investissement privé. Partant du constat que les objectifs d'application à grande échelle des investissements dans les énergies propres poursuivis par le SREP et le CTF ne sauraient être atteints sans une forte participation des acteurs privés, les partenaires ont déjà commencé à chercher les pays qui pourraient offrir l'environnement le plus favorable à l'investissement. Il est urgent d'élaborer un indice stratégique d'évaluation de l'environnement commercial, en particulier dans les pays du SREP et du CTF. L'indice BEE vise à répondre à cette préoccupation.

6. L'indice BEE permettrait d'analyser et de suivre les progrès réalisés au fil du temps dans la mise en place de conditions propices dans chacun des pays. Il fournirait en outre l'occasion au SREP et au CTF d'accroître les retombées de cette initiative à l'échelle mondiale en appuyant l'initiative SE4ALL et en la transformant, à terme, en un projet mondial. Ce changement d'échelle de l'indice BEE permettra d'établir des comparaisons dans un échantillon plus vaste de pays.

IV. UTILISATEURS

7. L'indice serait destiné en premier lieu aux décideurs (puisque'ils sont responsables de la création d'un environnement porteur, et que l'indice devrait aider à promouvoir le dialogue politique et à définir les domaines d'intervention prioritaires), ainsi qu'aux dirigeants et aux membres du personnel des institutions de développement (BMD, organismes bilatéraux et autres). Les utilisateurs secondaires incluraient les investisseurs (l'indice pourrait par exemple servir au tri initial des possibilités d'investissement), les prestataires de services, les universitaires, les organisations de la société civile et les représentants des médias.

V. DEMARCHE PROPOSEE

8. Le Groupe de la Banque mondiale dirigerait la préparation de l'indice BEE en étroite collaboration avec les autres BMD.

9. L'indice BEE mettrait explicitement l'accent sur le suivi des indicateurs stratégiques de l'évolution de l'environnement commercial propice aux investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie dans chaque pays. Il ajouterait de la valeur aux indices existants en élargissant la couverture mondiale des évaluations du cadre des investissements dans les secteurs susmentionnés.

10. L'indice BEE comporterait un éventail complet d'indicateurs :

- a) **axés sur les politiques** (p. ex., création d'un environnement porteur) ;
- b) **de portée mondiale**, adaptés aux économies en développement ou en transition et aux pays développés ;
- c) portant sur les **investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie**.

11. Il existe déjà un large éventail d'indices, chacun ayant une portée relativement limitée. Plusieurs, qui sont qualifiés de « globaux », mettent pourtant l'accent sur des sous-groupes de pays qui sont souvent membres de l'OCDE, plutôt que du SREP ou du CTF. Rares par ailleurs

sont ceux qui mettent l'accent sur le suivi des politiques liées à l'amélioration du climat des affaires pour les investissements dans le domaine de l'énergie. De plus, chacun de ces indices ne rend compte que de certains éléments de l'accès, du rendement énergétique et des énergies renouvelables. La majorité des indices mettent l'accent sur les énergies renouvelables. Seul l'indice de la compétitivité climatique recoupe les trois piliers susnommés (énergie renouvelable, rendement énergétique et accès à l'énergie), mais il n'a été établi qu'une fois, en 2010, pour un petit nombre de pays. Voir les diagrammes ci-dessous (figures 1 et 2). Rares enfin sont les indices qui mettent l'accent sur les politiques et la réglementation.

Figure 1 – Portée géographique des indices existants

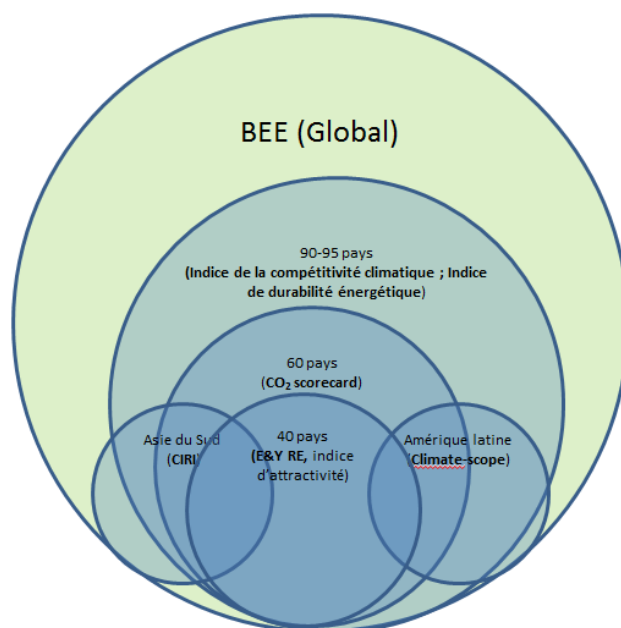
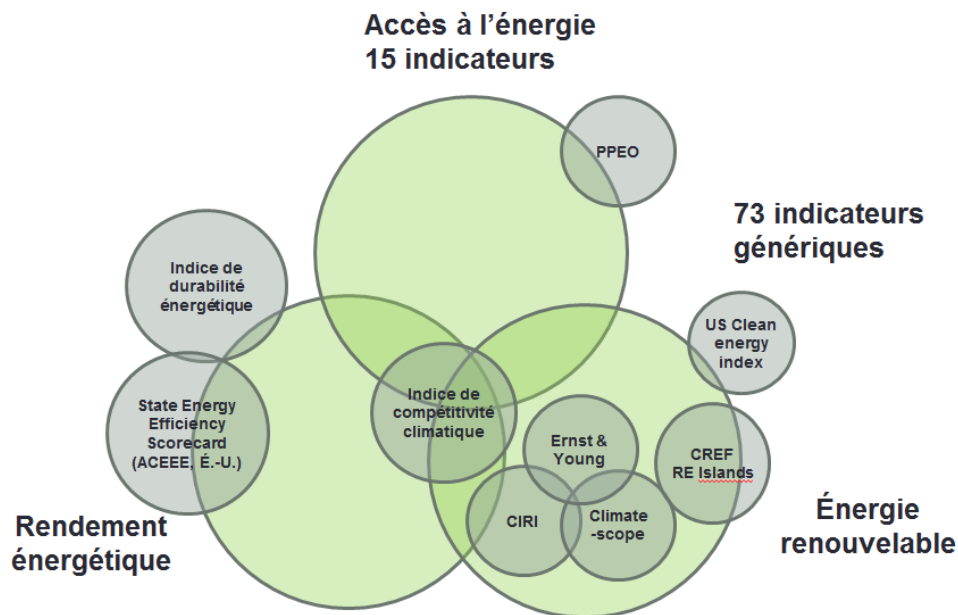


Figure 2 – Portée sectorielle des indices existants



12. Au cours de la première année, l'indice BEE mettrait vraisemblablement l'accent sur un ensemble de 10 à 20 pays — y compris des pays du SREP et, à des fins de comparaison, un certain nombre de pays développés. Les résultats seraient présentés au sous-comité du SREP, et diffusés aux parties prenantes pertinentes. Ils serviraient également à affiner la méthodologie et les collectes de données annuelles. L'objectif serait de faire de l'indice BEE un outil global utilisé dans le cadre d'une approche graduelle.

13. Les indicateurs d'intrants inclus dans l'indice BEE porteraient sur les investissements dans les énergies renouvelables, le rendement énergétique et l'accès à l'énergie. D'autres indicateurs de portée générale seraient envisagés. S'agissant de l'accès à l'énergie, on insisterait dans un premier temps sur l'électricité, en reportant à une étape ultérieure l'examen des solutions modernes pour la cuisson des aliments.

14. L'indice BEE serait créé à l'aide d'une plateforme élaborée par le département des indicateurs mondiaux et de l'analyse (GIA) du Groupe de la Banque mondiale afin d'évaluer l'environnement commercial dans de multiples secteurs. L'image de marque forte et la vaste expérience conférée par cette plateforme déteindraient sur l'indice BEE, renforçant sa crédibilité et favorisant, à terme, sa large diffusion. (Pour en savoir plus sur les indicateurs mis au point par le GIA, voir le site <http://wbi.worldbank.org/aboutus/global-indicators>)

15. L'élaboration d'un indice crédible est un défi qui exige le recours à une méthodologie bien réfléchie. La définition des indicateurs et de leur portée et la conception de l'enquête seraient réalisées en quatre étapes :

- a) Étape 1 – Inventaire des indices existants visant à confirmer que l'indice BEE ajouterait de la valeur et permettrait d'éviter la répétition inutile des mêmes tâches.

- b) Étape 2 – Définition de la portée des indicateurs et des principes sous-jacents. Les experts consultés à ce propos ont recommandé que les indicateurs répondent aux critères suivants :
- i. **objectifs** : reflétant les faits, et non des perceptions subjectives, et fondés sur la connaissance et la bonne interprétation des lois, règlements et pratiques en vigueur ;
 - ii. **comparables** : donnant des résultats facilement reproductibles dans chaque pays et permettant de procéder à des comparaisons internationales ;
 - iii. **exploitables** : mettant l'accent sur les aspects que les décideurs peuvent maîtriser, certains facteurs exogènes comme la taille du marché pouvant faire partie des explications ;
 - iv. **indépendants du contexte** : évitant de favoriser des technologies, modèles d'affaires ou modalités institutionnelles particulières, mais mettant plutôt l'accent sur la définition des caractéristiques.
- c) Étape 3 – Définition d'un ensemble initial d'indicateurs par le biais d'un certain nombre d'activités telles que :
- i. la définition par le biais de recherches documentaires des stratégies envisageables pour favoriser les investissements ;
 - ii. la définition d'un ensemble initial d'indicateurs et de méthodes pour l'élaboration de l'indice en tenant compte des critères énumérés ci-dessus ;
 - iii. la validation initiale des indicateurs à l'aide de groupes de discussion représentant des entreprises privées et des experts du secteur, éventuellement d'une enquête menée auprès d'un large éventail de compagnies d'énergie privées et d'investisseurs (qui inclura vraisemblablement de grandes multinationales ainsi que de petites sociétés d'investissement d'envergure nationale), et d'une enquête menée auprès de petits groupes de pays.
- d) Étape 4 - Validation des indicateurs et de la méthodologie par le biais de consultations menées auprès d'experts et de partenaires de développement, et mise à l'épreuve des indicateurs dans 10 à 20 pays. Une étude documentaire initiale portant sur cinq à six pays permettrait de vérifier la capacité de l'ensemble proposé d'indicateurs à recueillir des données à partir de source existantes et accessibles au public. Une seconde étude réalisée sur le terrain dans 10 à 20 pays servirait à valider les indicateurs et la méthodologie : six pays du SREP dont les plans d'investissement sont déjà approuvés par le sous-comité ; six à dix pays du CTF, en tenant compte de la portée géographique, et jusqu'à cinq pays développés étrangers aux programmes SREP/CTF.

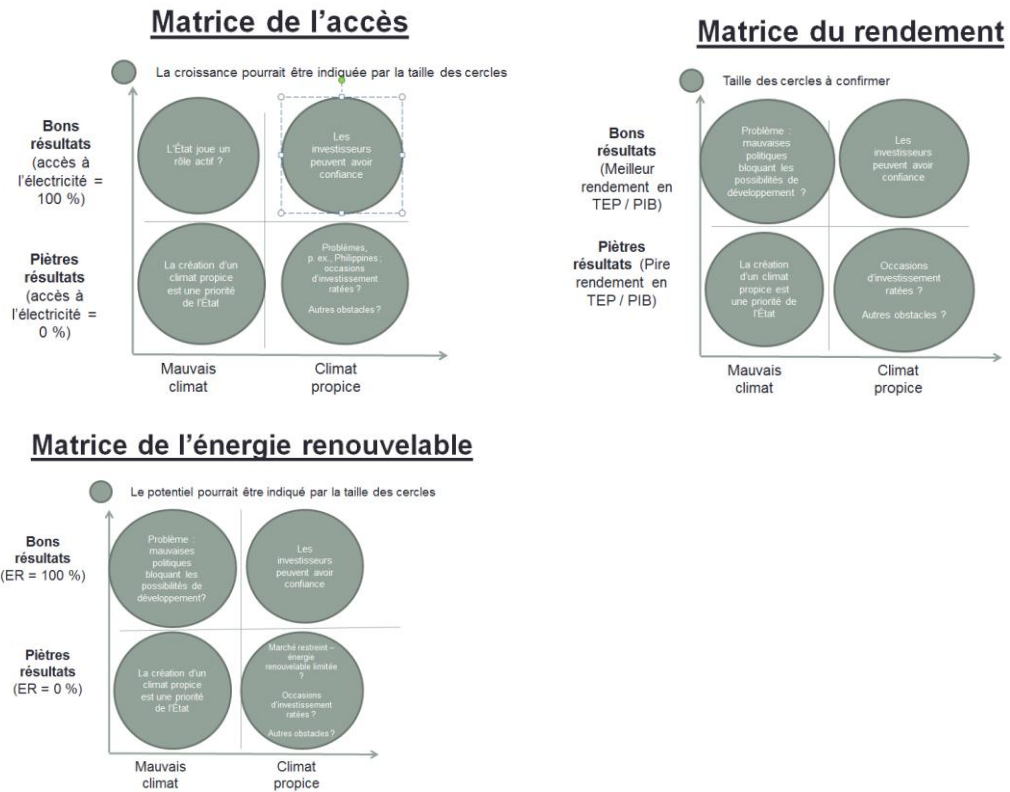
VI. DESCRIPTION SCHEMATIQUE

16. Le rapport sur l'indice BEE serait préparé chaque année ou à tous les deux ans. Il présenterait pour chaque pays participant un ensemble de données couvrant chacun des

indicateurs et sous-indicateurs pour les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et de l'accès à l'énergie, ainsi que des indicateurs de portée générale. Le rapport présenterait des explications détaillées sur la méthode de mesure de chacun des indicateurs et sous-indicateurs. Les données permettraient de conduire des analyses internationales et nationales, et de définir des tendances au fil des ans.

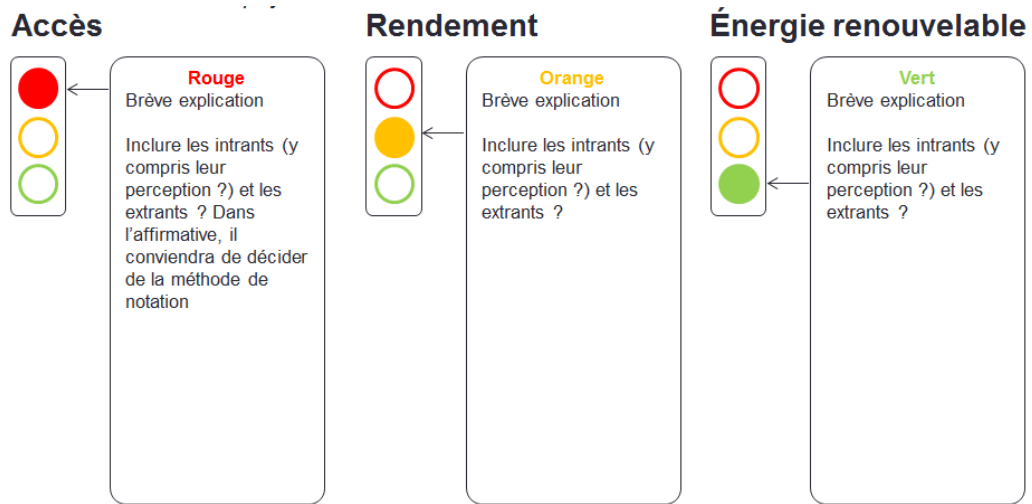
17. Comme on l'a vu plus haut, l'indice BEE renverrait également aux indicateurs de résultats du cadre mondial de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des buts de l'initiative SE4ALL, ce qui permettrait d'établir des corrélations entre l'indice et les résultats attendus. La figure 3 illustre de quelles manières les indicateurs d'intrants BEE et les indicateurs de résultats du cadre mondial de suivi de l'initiative SE4ALL pourraient être présentés dans une matrice 2 x 2.

Figure 3



18. La figure 4 présente un exemple de présentation des résultats correspondant à des pays particuliers en utilisant un système de feux tricolores au lieu d'une liste des notes attribuées à chaque pays.

Figure 4



19. Au moins un pays SREP sera choisi chaque année pour faire l'objet d'un examen détaillé du cadre institutionnel et du cadre stratégique, et qui pourrait comporter une analyse infranationale (visant par exemple à déterminer les variations régionales des règlements, politiques, etc.)

VII. BUDGET

20. Le budget proposé pour la première année d'activités s'établit à 540 000 dollars. Le Groupe de la Banque mondiale et l'USAID sont convenus d'absorber environ 190 000 dollars, ou 35 % des coûts prévus. La contribution sollicitée du SREP et du CTF s'établit à 350 000 dollars, ou 65 % des coûts prévus. Il est proposé de partager cette contribution à parts égales entre les deux programmes.

Activité	Personnel / consultants	N ^{br} de semaines consacrées par le personnel / les consultants	Coût unitaire (USD/semaine)	Coûts du personnel (USD)	N ^{br} de déplacements	frais de déplacement (USD)	Coût total (USD)	Sources de financement (USD)		
								Groupe de la Banque mondiale	USAID	Déficit de financement
Élaboration du concept, méthodologie et indicateurs initiaux	Personnel	8	5 000	40 000	-	-	40 000	15 000	25 000	-
	Consultants	10	5 000	50 000	-	-	50 000		50 000	-
Validation	Personnel	4	5 000	20 000	-	-	20 000	20 000		-
	Consultants	2	5 000	10 000	-	-	10 000	10 000		-
Conception de l'enquête	Personnel	8	5 000	40 000		-	40 000	20 000		20 000
	Consultants	-				-	-			-
Réalisation de l'enquête dans 10 à 15 pays	Personnel	14	5 000	70 000	6	60 000	130 000			130 000
	Consultants	26	5 000	130 000			130 000			130 000
Enquête approfondie dans un pays	Personnel	-					-			-
	Consultants	4	5 000	20 000	1	10 000	30 000			30 000
Analyse des résultats	Personnel	8	5 000	40 000			40 000			40 000
	Consultants	-					-			-
Peaufinage de la méthodologie	Personnel	10	5 000	50 000			50 000	50 000		-
	Consultants	-								-
TOTAL (USD)				470 000	7	70 000	540 000	115 000	75 000	350 000

VIII. CALENDRIER

21. Nous présentons ci-dessous le calendrier des travaux de préparation et de mise en œuvre de l'indice BEE.

Résultat	Date
Inventaire, définition de la portée des indicateurs et des principes qui les sous-tendent	Février-avril 2013
Approbation du financement par les CIF	Avril 2013
Définition de l'ensemble initial d'indicateurs	Avril/mai 2013
Validation, examen du prospectus avec les partenaires de l'extérieur	Mai/juin 2013
Détermination des répondants, élaboration de l'enquête	Juin-août 2014
Mise en œuvre dans 10-20 pays	Septembre/octobre 2013
Publication des résultats	Novembre/décembre 2013